D.G.D.U.D.
Service Réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU

Approuvé par Délibération du Conseil
de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole
du 29 novembre 2012

5b2 - Eaux usées

aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

COMMUNAUTÉ URBAINE

TOULOUSE MÉTROPOLE

Domaine Assainissement
1, Place de la Légion d'Honneur – Quartier Marengo
31 505 TOULOUSE CEDEX 5



COMMUNE DE PIN-BALMA

ANNEXES SANITAIRES DU P.L.U.

PASSÉES EN ENQUÊTE PUBLIQUE DU 1/06/2012 AU 6/07/2012

EAUX USEES

P.L.U. DE PIN-BALMA

DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE EAUX USEES

SOMMAIRE

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A PIN-BALMA.....1

I.1. ETAT ACTUEL 1

I.2. PROJETS À PARTIR DE 2012 2

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 3

P.L.U. DE PIN BALMA

DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE EAUX USEES

La notice a été élaborée à partir :

- *Du schéma communal d'assainissement élaboré par la DDE 31 en 1996*
- *Du zonage d'assainissement collectif / non collectif actuel, approuvé par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse le 29 mars 2004,*

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A PIN-BALMA

I.1. ETAT ACTUEL

Le développement urbain de la commune de Pin-Balma a conduit à la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif exclusivement..

Le linéaire total du réseau d'eaux usées est de 11 Km et comporte 1 poste de refoulement.

Actuellement, le Grand Toulouse a confié l'exploitation du réseau à la société Véolia Eau.

Les eaux usées de la commune sont aujourd'hui collectées et acheminées :

- à la station d'épuration commune entre Saint-Jean et Montrabé dont l'exutoire est la Dancelle, affluent de l'Hers Mort.

I.2. PROJETS À PARTIR DE 2012

La commune de Pin Balma dispose d'un linéaire de réseau d'eaux usées important qui couvre pratiquement intégralement les zones constructibles du PLU ; le taux de desserte est donc très élevé et il n'y a pas d'opération conséquente d'extension de réseau d'eaux usées prévue à moyen terme.

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La zone d'assainissement non collectif regroupe l'ensemble des secteurs sur lesquels le réseau d'assainissement collectif des eaux usées n'existe pas à ce jour et dont la mise en oeuvre n'est pas projetée.

Sur la commune de Pin-Balma, les zones d'assainissement non collectif actuellement urbanisées sont :

- « Portier »
- « Borderouge »
- « La Taoule »
- « La Ginestière »
- Impasse de la Ginestière
- « Burgos »
- Chemin de Redonnet
- Impasse Saint-Remesy
- Route de Flourens
- « Châtaignes »
- « Ambelot »

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, une carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée. Cette carte, jointe aux annexes sanitaires, définit l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif et propose plusieurs filières de traitement. Elle n'est pas un document de prescription.

La mise en œuvre des installations d'assainissement non collectif doit être effectuée selon :

- les prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 lorsque la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO_5 (soit 20 équivalents habitants).
- l'arrêté du 22 juin 2007 lorsque la charge brute de pollution organique est supérieure à 1.2kg/j de DBO_5. (soit 20 équivalents habitants).

La mise en œuvre doit respecter les règles de construction du Document Technique Unifié (D.T.U. 64-1).

Les tableaux suivants récapitulent, secteur par secteur, les préconisations de la carte d'aptitude des sols de la commune de Pin Balma.

SECTEUR	APTITUDE DES SOLS À L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	FILIÈRE PRÉCONISÉE	MODE DE REJET
« PORTIER »	FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET TRANCHÉES D'ÉPENDAGE À FAIBLE PROFONDEUR	Infiltration dans le sol
« BORDEROUGE »	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX VERTICAL	Milieu hydraulique superficiel
« LA TAOULE »	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX VERTICAL	Milieu hydraulique superficiel
« LA GINESTIÈRE »	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel
IMPASSE DE LA GINESTIERE	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel
« BURGOS »	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel
CHEMIN DE REDONNET	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel
IMPASSE SAINT REMESY	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel
ROUTE DE FLOURENS	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel
« CHATAÎGNES »	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX VERTICAL SEMI ENTERRÉ OU LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel
« AMBELOT »	PEU FAVORABLE	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ A FLUX HORIZONTAL	Milieu hydraulique superficiel

Le tableau ci-dessous présente le dimensionnement des dispositifs d'assainissement non collectif pour une habitation de 5 pièces principales (3 chambres).

SECTEUR	FILIÈRE	FOSSE TOUTES EAUX	DIMENSION DE L'OUVRAGE DE TRAITEMENT
		POUR UN LOGEMENT DE 5 PIÈCES PRINCIPALES DONT 3 CHAMBRES	
« BORDEROUGE », « LA TAOULE »	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX VERTICAL	3 m^3	25 m^2
« PORTIER »	FOSSE TOUTES EAUX ET TRANCHÉES D'EPENDAGE		90 m au total
« CHÂTAIGNES »	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX VERTICAL SEMI ENTERRÉ		25 m²
	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX HORIZONTAL		44 m²
« LA GINESTIÈRE », IMPASSE DE LA GINESTIERE, « BURGOS », CHEMIN DE REDONNET, IMPASSE SAINT REMESY, ROUTE DE FLOURENS, « AMBELOT »	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX HORIZONTAL		44 m^2

Le tableau ci-dessous présente le surdimensionnement des dispositifs d'assainissement non collectif par chambre et au-delà de 3 chambres.

SECTEUR	FILIÈRE	SURDIMENSIONNEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE TOUTES EAUX	SURDIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE DE TRAITEMENT
		SI CHAMBRE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)	
« BORDEROUGE », « LA TAOULE »	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX VERTICAL	+ 1 m^3 / chambre	+ 5 m^2 / Chambre (largeur constante 5 m / longueur minimale 4 m)
« PORTIER »	FOSSE TOUTES EAUX ET TRANCHÉES D'EPENDAGE A FAIBLE PROFONDEUR		+ 30 m / Chambre (profondeur 1 m)
« CHÂTAIGNES »	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX VERTICAL SEMI ENTERRÉ		+ 5 m^2 / Chambre (largeur constante 5 m / longueur minimale 4 m Profondeur de base ≤ 1 m)
	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX HORIZONTAL		+ 5,5 m^2 / Chambre (largeur minimale 6 m / longueur constante 5.5 m)
« LA GINESTIÈRE », IMPASSE DE LA GINESTIERE, « BURGOS », CHEMIN DE REDONNET, IMPASSE SAINT REMESY, ROUTE DE FLOURENS, « AMBELOT »	FOSSE TOUTES EAUX ET LIT FILTRANT DRAINÉ À FLUX HORIZONTAL		+ 5,5 m^2 / Chambre (largeur minimale 6 m / longueur constante 5.5 m)

La mise en œuvre de dispositifs d'assainissement non collectif est nécessaire en cas de construction sur un site classé en zone d'assainissement collectif à terme.

La mise en oeuvre d'un dispositif d'assainissement non collectif sur un terrain situé hors zonage de la carte d'aptitude des sols nécessite la réalisation d'une expertise hydrogéologique préconisant la filière d'assainissement à mettre en œuvre selon les caractéristiques du sol en place.

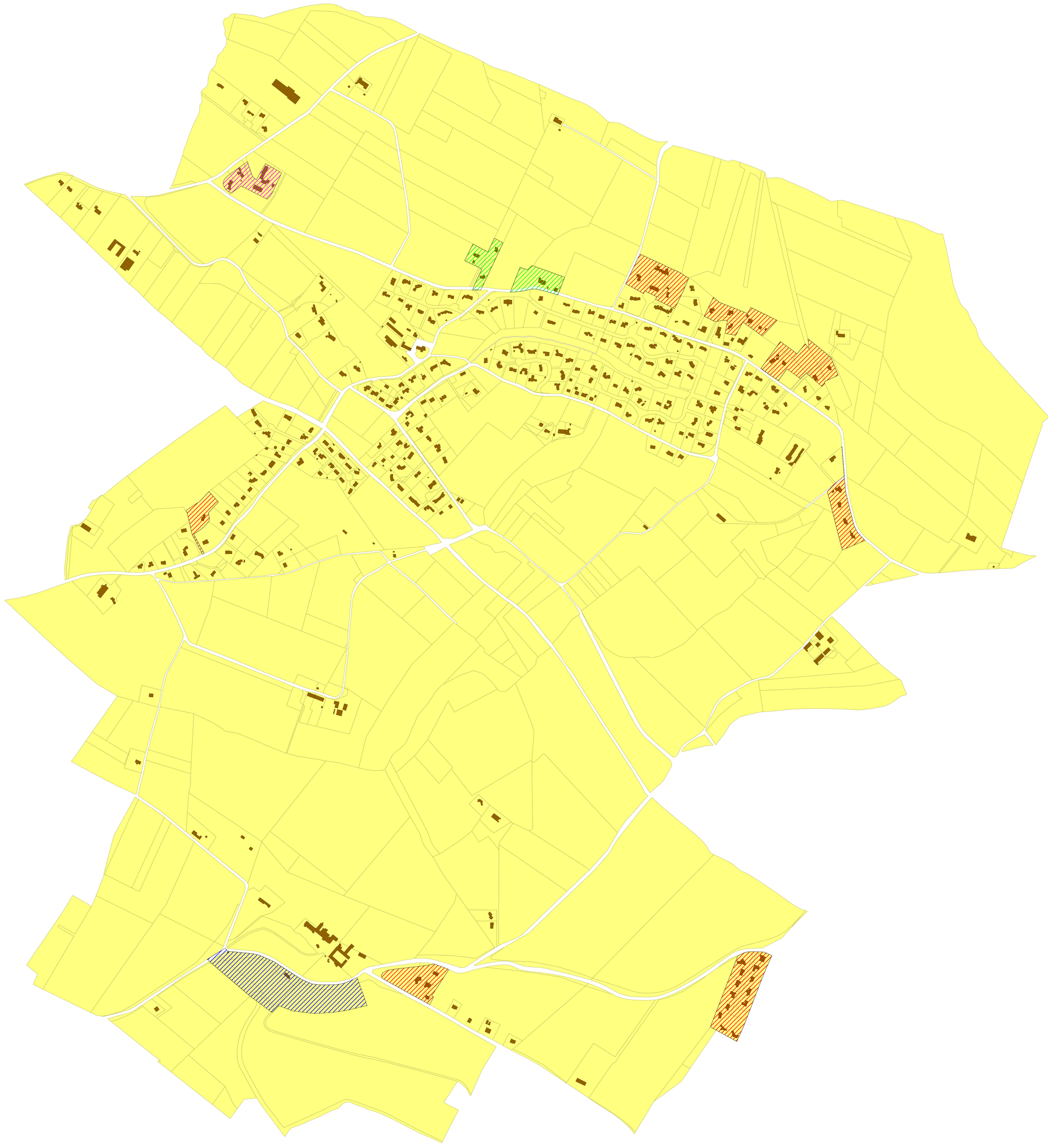
Zones Ah et Nh

Avant toutes modifications sur une habitation située en zones Ah et Nh, il convient au préalable de s'assurer que son installation d'assainissement non collectif existante est :

- complète et en bon état de fonctionnement,
- dimensionnée pour recevoir une augmentation de charge polluante à traiter, lorsque la capacité d'accueil de l'habitation est accrue.

Si cette installation n'a jamais été contrôlée, le propriétaire doit solliciter le domaine assainissement du Grand Toulouse afin de réaliser un diagnostic de bon fonctionnement. Le rapport de visite atteste de l'état du dispositif en place.
Lorsque l'installation est non conforme ou sous dimensionnée, une réhabilitation doit être réalisée sous le contrôle du domaine assainissement du Grand Toulouse. Un projet comprenant une étude de sol hydrogéologique à la parcelle doit être validé par le service avant réalisation des travaux.

Carte d'Aptitude des Sols à l'Assainissement Non Collectif - PIN-BALMA



Légende

Lit filtrant drainé à flux horizontal	(7)
Lit filtrant drainé à flux vertical	(2)
Lit filtrant drainé à flux vertical ou horizontal	(1)
Tranchées d'épandage à faible profondeur	(1)

N
W E
S

Réalisé par le servuice assainissement
le 4/10/2011

Direction du Cycle de l'eau
Domaine Assainissement
1 place de la Légion d'honneur
BP 35 821
31 505 Toulouse Cedex

Réseau d'eaux usées

COMMUNE DE PIN BALMA

PLAN D'ENSEMBLE

EXTRAIT SIG
DU DOMAINE ASSAINISSEMENT

Date : Aout 2011

Echelle : 1 / 5000



LEGENDE:

- **Réseau eaux usées**
- **Réseau unitaires**
- **Réseau de refoulement**
- **Poste de refoulement**

Direction du Cycle de l'eau
Domaine Assainissement
1 place de la Légion d'honneur
BP 35 821
31 505 Toulouse Cedex

Zonage d'Assainissement Collectif

COMMUNE DE PIN-BALMA

PLAN D'ENSEMBLE

EXTRAIT SIG
DU DOMAINE ASSAINISSEMENT

Date : Aout 2011

Echelle : 1 / 5000



LEGENDE

Zonage d'assainissement Collectif